



ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 - Approbation.

FINANCES

2. Modification budgétaire n°2 - Exercice 2023 - Réformation - Ratification.

ORGANISMES DIVERS

3. Wateringue de la Sille - Assemblée générale - Ordre du jour - Prise d'acte.

LOCATIONS

4. Règlement - Redevance - Maison de Village d'Attre - Exercices 2024 à 2025 - Approbation.
5. Règlement d'ordre intérieur - Maison de Village d'Attre - Exercices 2024 à 2025 - Approbation.

MOBILITE

6. Règlement complémentaire de roulage - RCR 02-2024 - Voirie communale - Sécurisation d'une sortie de terrain (parking privé) - Approbation.

Le décret du 18 mai 2022 « *relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux* » (M.B., 15 juillet 2022) a introduit de nouvelles obligations à l'égard des communes. Il prévoit ainsi que :

- chaque commune dispose d'un site internet ;
- les projets de délibérations ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion (<https://www.brugellette.be/m-commune/vie-politique/conseil-communal/seance-publique>)

Il prévoit aussi que l'application de ces nouvelles dispositions est évaluée dans le rapport visé par l'article L3117-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (« Rapport de tutelle »).